

**Points CGT présentés
au secrétaire et au président du CSE
Et
Les réclamations individuelles et collectives des
salariés
Présentées par la CGT au CSE du 29 février 2023**

Sujets hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

1. Compte rendu de la CSSCT sur les dernières déclarations d'accidents de travail
2. Nous constatons le manque de prise en compte du risque lié au verglas dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
3. Point sur les déclarations d'accident du travail et la reconnaissance d'accident de travail a posteriori.
4. Demande d'information sur la date de mise en place de DATI (dispositif d'alarme pour travailleur isolé)
5. Les absences répétées des techniciens de l'opérateur historique aux expertises génèrent de la frustration chez les clients ce qui cause des conflits avec les techniciens de Protelco. Quelles solutions sont envisagées ?
6. Il est toujours constaté des trajets importants qui pénalisent la part variable des techniciens. Dans certains secteurs une plage d'aménagement est mise automatiquement pour compenser, mais cela n'est pas appliqué sur tout le territoire et cela occasionne des conditions de travail dégradées.

Attributions générales du CSE

1. Dans le cadre des orientations stratégique, nous souhaitons plus de formation continue (journée d'immersion, doublon, accompagnement par d'autre technicien)
2. Informations état des comptes ASC et fonctionnement fin d'année 2023
3. État de consommation ASC et fonctionnement au 31/01/2024
4. État sur les demandes de matériel CSE
5. Information sur les travaux effectués par le groupe de travail ASC

Réclamations individuelles et collectives

1. Un bouton est toujours disponible dans GTI pour déclarer un rétablissement de ligne après un TDP. Cette action est-elle toujours primée ? Si oui, est-elle incluse dans le pallier de 400€ ?
2. La consigne de ne pas prendre en compte les horaires donnés dans les commentaires de rendez-vous est-elle toujours d'actualité ? Si oui, serait-il possible de le rappeler aux CT ayant ce type de pratique ?
3. Il n'est normalement pas possible de planifier des rendez-vous en zone sensible entre 12h et 13h. Nous demandons que les plages 11h – 13h en zone sensible soit réduite en 11h – 12h.
4. Pouvez-vous nous confirmer que les rotations de travail le dimanche sont réalisés équitablement entre toutes les demandes des salariés ?
5. Pouvez-vous nous indiquer comment est pris en compte la journée d'un salarié ou d'un élu qui assiste un salarié en entretien disciplinaire (son trajet, sa restauration et sont temps passée) ?

Fraternellement.

Nos canaux de communication :

Les Protelcast : <https://www.cgt-protelco.fr/?feed=podcast>

Notre page Télégram : <https://t.me/+fxSKgNz2X9lkMmQ0>

Notre page Twitch : https://www.twitch.tv/cgt_protelco



**Fédération nationale des salariés du
secteur des activités postales et de
télécommunications.**

Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS Sylvie : 06 15 08 28 63 ou Stéphane : 06 07 16 53 57

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr

